

Assises de l'énergie - Atelier 6

2 février 2005

*Quels sont les premiers retours d'expérience sur
l'accès au réseau depuis juillet 2004 ?*

*L'expérience du distributeur dans
le nouveau contexte*



Plan de la présentation

L'architecture contractuelle

Le changement de fournisseur

Le raccordement

L'accès non discriminatoire au réseau

Les pistes de progrès



L'architecture contractuelle

Un schéma contractuel élaboré en concertation avec les acteurs du marché

- pour le client : contrat **CARD** (personnalisé) ou **Contrat Unique** (retenu par 98% des clients)
- pour le fournisseur (clients CU) : **contrat GRD-F**
un contrat-cadre entre fournisseur et GRD EDF
- **catalogues des prestations** du distributeur à destination des clients éligibles et des producteurs
(prestations types, modalités de facturation)



Le changement de fournisseur

- ❑ en préalable : la fourniture des historiques de consommation (3000 à 4000 demandes/mois)
- ❑ vue du client, une opération simple et sans coût direct
- ❑ 59 700 demandes traitées depuis juillet 2004 dont quelques grosses demandes multi-sites
- ❑ le traitement par le distributeur est encore « artisanal » et les SI sont en cours de rodage



Le raccordement

- Sites consommateurs nouveaux :
 - gestion des dossiers inchangée
 - mise sous assurance qualité des processus → maîtrise des délais, traçabilité

- Producteurs d'électricité : multiplication des demandes en 2004
 - nouvelles dispositions de gestion de la file d'attente
 - référentiel technique et canevas de chiffrage pour les études de photovoltaïque
 - engagements de délai du distributeur



L'accès non discriminatoire au réseau

- ❑ 2004 : déploiement au sein du distributeur EDF d'un dispositif de **gestion de la confidentialité des informations commercialement sensibles (ICS)**
- ❑ 2005 : le distributeur EDF se dote d'un **code de bonne conduite** présentant les dispositions prises pour prévenir en son sein toute pratique discriminatoire en matière d'accès au réseau



Conclusion : les pistes de progrès

- ❑ Le dispositif fonctionne conformément aux dispositions arrêtées avec les acteurs du marché
- ❑ L'information sur l'accès au réseau est disponible
www.edfdistribution.fr
- ❑ Le dispositif doit être amélioré : cadre réglementaire, industrialisation des processus, robustesse des SI, ...
Via la concertation avec les acteurs du marché et le dialogue avec le régulateur, il évoluera pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes